

Discours de la députation de la section de Popincourt (Paris), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de Popincourt (Paris), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 86-87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17488_t1_0086_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019



places et qui pratiquent sans ostentation les vertus républicaines.

Telles sont les vérités consacrées par votre adresse : elles seront éternelles pour nous, et nous jurons à la Convention nationale d'employer tous nos moyens pour les maintenir.

> Defavanne, président, Pyrilhe, vice-président, TAREAU, ex-secrétaire.

 \boldsymbol{d}

La section de la Halle-au-Blé succède à la barre (67).

[Les citoyens de la section de la Halle-au-Blé à la Convention nationale] (68)

L'orateur : Législateurs,

Les citoyens de la section de la Halle-au-Bled ont lu votre adresse aux françois; des applaudissemens unanimes ont prouvé que vos sentiments étoient ceux de tous les citoyens de la section.

Depuis cinq ans les destinées de la france flottent incertaines; les convulsions d'une révolution longue ne conviennent qu'aux hommes que les préjugés dominent. Les françois sont mûrs pour la liberté. Vous bâtissez sur un terrain nud; nous voulons, avec vous, la liberté, l'égalité; nous voulons le bonheur, nous voulons un gouvernement.

Connaissez votre force, en songeant quelle est celle du peuple françois. Quoi! l'univers épouvanté fuit devant nos armées triomphantes, et vos grandes opérations seroient entravées par quelques insectes qui bourdonnent autour de vous! Écrasez-les. Il ne s'agit plus de faire une révolution, il s'agit de la terminer.

La Liberté n'est pas une Furic armée de poignards et dégouttante de sang. La Liberté que vous proclamez, la Liberté que nous adorons est une divinité bienfaisante, que tous les biens de la vie accompagnent; nous voulons celle-ci, imposez silence aux brigands qui veulent l'autre.

N'ayez qu'un objet : le bonheur du peuple; nous n'aurons qu'un seul cri, la liberté, l'égalité; qu'un seul point de raliement, la Convention.

[Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section, du 20 vendémiaire an III] (69)

L'assemblée après avoir lu l'adresse aux français arrête à l'unanimité que des commissaires seront nommés pour porter à l'assemblée ses remerciemens. Arrête que l'adresse ci-dessus, qu'elle adopte, sera lue à la barre et nomme à cet effet pour commissaires, Fleury, Isembert, Hebert, Badin, Brunet.

Signé CELLIER, secrétaire greffier.

e

La section de l'Indivisibilité est introduite à la barre.

[La section de l'Indivisibilité à la Convention nationale] (70)

L'orateur : Citoyens représentans,

Les hommes qui vouloient vous succéder ont depuis quinze mois réuni au milieu de nous les efforts les plus gigantesques mais aussi les plus inutiles pour nous exaspérer et atteindre leur but désastreux. Nous les avons suivis pas à pas et s'il ne nous a pas été possible de les déjouer entièrement parceque la terreur nous comprimoit, du moins est-il permis de dire que nous sommes parvenus à les contenir.

Législateurs nos principes républicains n'ont pu s'altérer même sous le joug de quelques tirans subalternes. Ils restent intacts ces principes et nous osons l'attester à la face de la représentation nationale.

Indulgence pour l'erreur, sévérité pour le crime, justice exacte, rigoureuse et distributive, voilà ce que nous vous demanderions aujourd'hui si vous n'aviez pas vous-mêmes contracté l'obligation solennelle, si vous n'aviez pas formellement promis de mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour, si elles n'y étoient déjà. Soyez fiers de cet engagement, tenez-le avec fermeté et nos corps vous serviront de remparts.

La section de l'Indivisibilité vous réitère par notre organe le serment de rester inviolablement attachée aux principes qui doivent baser un gouvernement républicain. Vous venez de les développer, de les consacrer irrévocablement dans une adresse qui nous a été lue hier. Ils se trouvent gravés dans le coeur de tous les bons citoyens de la section et assez nombreux pour rassurer les amis de la liberté.

> Periere, président et commissaire et cinq autres signatures.

> > f

[La section de Popincourt à la Convention nationale] (71)

⁽⁶⁷⁾ Moniteur, XXII, 218.

⁽⁶⁸⁾ C 322, pl. 1353, p. 30. Moniteur, XXII, 218; Débats, n° 750, 321-322; Bull., 21 vend. (suppl. 2); Mess. Soir, n° 785. (69) C 322, pl. 1353, p. 30.

⁽⁷⁰⁾ C 322, pl. 1353, p. 31. Moniteur, XXII, 218; Débats, n° 751, 331; Bull., 21 vend. (suppl. 2).

⁽⁷¹⁾ C 322, pl. 1353, p. 32. Moniteur, XXII, 218; Débats, n° 751, 327; Bull., 21 vend.; Mess. Soir, n° 785.

L'orateur : Citoyens Législateurs,

La section de Popincourt, après avoir entendu la lecture de l'adresse de la Convention au peuple françois, que vous avez décrétée le 18 de ce mois, a arrêté à l'unanimité de venir vous témoigner toute sa satisfaction sur cette adresse, qui, en établissant les principes qui peuvent seuls faire fleurir la République, doit éteindre toutes les factions.

Oui Législateurs, les principes que vous venez de proclamer sont ceux que la section de Popincourt professe; s'ils cessoient un moment d'être observés, la liberté ne seroit plus qu'une chimère et il y auroit tout à craindre pour l'unité et l'indivisibilité de la République que tous les citoyens ont juré de maintenir jusqu'à la mort.

Représentants, la nation vous a donné de grands pouvoirs, le peuple vous a revêtus de sa confiance. Continuez à faire un bon usage de l'un et de l'autre, anéantissez tous les ennemis de la chose publique; démasquez sans cesse les hypocrites en patriotisme, que l'intrigant ne soit plus admis aux emplois; c'est la vertu et la probité qui seules doivent occuper des places dans la République.

Regardez comme ennemi de la liberté quiconque oseroit porter atteinte aux principes que vous avez développés dans votre adresse. Comptez sur la section de Popincourt; vous la trouverez toujours prête à marcher en masse à votre premier signal pour déffendre la représentation nationale, seul point central de la République.

Signé des huit commissaires.

19

Le comité révolutionnaire central, troisième division a, celui de la neuvième division b, le tribunal du troisième arrondissement c, le comité révolutionnaire du huitième arrondissement d, celui du Panthéon français [Paris], félicitent la Convention sur l'Adresse au Peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (72).

a

[Le comité révolutionnaire de la 3^e division, séant section de Brutus, à la Convention nationale] (73)

Citoïens représentans,

Des cannibales, sous le masque du patriotisme et de l'amour du bien public, à l'aide d'un système de stupeur, qu'ils avoient eu l'art de répandre sur toute la surface de la République, avoient eu l'audace de se saisir, pour leur intérêt personnel, de la foudre nationale, qui vous est exclusivement confiée pour écraser les ennemis de la Liberté. Ils ont paru ces hommes perfides et sangui-

Ils ont paru ces hommes perfides et sanguinaires, vous avés parlé, ils ne sont plus.

La france entière, comprimée par la tyrannie et l'arbitraire, respire enfin pour applaudir à votre mâle énergie.

Vos décrets bienfésans lui donnent chaque jour une nouvelle existence. Elle voit avec confiance s'approcher ces jours heureux que vous lui préparés, et s'attache, plus que jamais, s'il étoit possible, à son auguste représentation, qu'elle couvrira constamment de son amour, de son respect et de sa reconnoissance.

Et nous aussi, que vous avés choisis pour coopérer avec vous à la gloire de sauver la chose publique, par une surveillance active et continuelle, nous jurons à cette barre d'estre fidèlement attachés à la représentation nationale et de ne reconnoitre qu'elle dans tous les tems.

L'abominable système de terreur et l'arbitraire ne trouveront jamais de partisans parmi nous, périsse quiconque oseroit le reproduire!

Fraternité, franchise, égalité, justice, voilà notre devise.

Patriotes fidèles et sincères, respirés en paix nous veillons pour vous.

Traitres à la patrie, intrigans, meneurs et conjurés contre le bien public, tremblés...

Nous saurons déchirer le voile épais qui vous couvre, et vous livrer à nud au glaive vengeur qui vous attend!

Ennemis des recommandations et de toute intrigue, isolés au milieu de nos devoirs, nous y demeurerons inviolablement attachés, sans préférence ni considération pour personne.

Peuple français, console-toi : tes dignes représentans, par de nouvelles mesures, veulent essuyer tes larmes et te faire oublier des malheurs inséparables d'une grande révolution.

Etroitement liés à la représentation nationale, nous marcherons d'un pas égal, sous son égide.

Si nous comettons des fautes, elles proviendront toujours de la faiblesse de nos lumières, et jamais d'un principe de perversité, qui n'est pas dans nos coeurs, que chacun de nous ne peut concevoir qu'avec horreur et mépris, et qu'il combattra sans cesse avec l'énergie d'une conscience exempte de reproches et jalouse d'écarter d'elle tout sujet de soupçon capable de diminuer la confiance publique dont vous les avés investis et qu'ils regardent comme la seule récompense digne de vrais républicains.

Vive la République et la Convention nationale.

Signé des membres du comité, LAMBERT, président, GIRAUD, secrétaire.

b

[Le neuvième comité révolutionnaire à la Convention nationale] (74)

⁽⁷²⁾ P.-V., XLVII, 123. J. Univ., n° 1782. (73) C 321, pl. 1346, p. 17.

^{(74) 321,} pl. 1346, p. 16. Moniteur, XXII, 219; $D\acute{e}bats$, n° 750, 320.